



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

Le rendez-vous des élus

MISSIONS LOCALES

Indispensables pour les jeunes ruraux

L'Union nationale des missions locales (UNML) a publié deux enquêtes intéressantes : d'un côté un baromètre de satisfaction des missions locales en 2025 et de l'autre un dossier sur les jeunes résidant en milieu rural accompagnés en mission locale.

On compte aujourd'hui en France 426 missions locales et près de 6 800 lieux d'accueil qui maillent l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin. Premier échelon de l'accompagnement des 16-25 ans, les missions locales constatent depuis septembre une hausse de 8 % des premiers accueils, notamment de jeunes mineurs (+ 10 %).

Les missions locales permettent de répondre aux besoins des jeunes et notamment dans des territoires enclavés comme dans les zones rurales, « où les jeunes rencontrent des difficultés spécifiques, souvent même plus intenses que celles rencontrées dans les milieux urbains ou périurbains », explique Didier Rumeau, président de la commission associative nationale Ruralité de l'Union nationale des missions locales (UNML).

Des structures plébiscitées par les jeunes

Le succès des missions locales ne se dément pas : 96 % des jeunes se déclarent satisfaits des services rendus. Les résultats de l'enquête de satisfaction montrent que « les jeunes soulignent la pertinence d'un accompagnement individualisé, centré sur la construction de leur projet professionnel et l'accès à l'emploi durable » et que « les entreprises valorisent la réactivité, la connaissance du terrain et la capacité des missions locales à proposer des profils adaptés à leurs besoins. »

Enfin, en 2025 la majorité des jeunes se sont engagés dans un accompagnement relativement récemment : 58 % depuis moins d'un an, 24 % entre 1 et 2 ans, 10 % entre 2 et 3 ans, 9 % plus de 3 ans. Au total, 67 % des jeunes sont inscrits dans un accompagnement : 72 % CEJ (Contrat d'engagement jeune), 19 % Pacea (Parcours contractualisé vers l'emploi et l'autonomie), 6 % Garantie jeunes, 2 % Service civique.

Les particularités du monde rural

20 % des jeunes accompagnés par les missions locales résident dans une commune rurale. « Pour les accompagner, 367 missions locales interviennent directement sur ces territoires » et « 86 % du réseau couvrent au moins une commune rurale ». En 2024, ces structures ont accompagné 217 830 jeunes. La deuxième édition de l'Observatoire national du réseau des missions locales consacre cette année un dossier très riche sur les jeunes résidant en milieu rural accompagnés en mission locale. Le but : prendre en compte « la spécificité de la situation des jeunes en milieu rural, et des modalités d'action à leur

égard ». En compilant enquêtes, témoignages et recherches, ce dossier permet de mettre en perspective la responsabilité des missions locales et les besoins des jeunes ruraux. La mobilité apparaît comme un enjeu central pour ces jeunes de milieux ruraux. 70 % des jeunes sondés ont estimé que sans le permis de conduire, un jeune ne peut pas trouver de travail. L'enquête montre qu'au-delà des obstacles matériels liés à la mobilité (absence de transport en commun ou manque de moyens financiers par exemple) les freins psychologiques sont aussi puissants et souvent invisibles chez les jeunes ruraux. Ainsi, il arrive que « les missions locales négocient avec des associations, des voisins ou avec d'autres jeunes accompagnés pour trouver un vélo, organiser un covoiturage ou trouver un endroit où passer la nuit » lorsqu'un jeune doit se déplacer pour un entretien professionnel par exemple.

La précarité qui s'étend en France n'épargne pas non plus les jeunes ruraux et tous les milieux sont concernés. « Avant, les plus précaires, c'étaient les classes moyennes et classes plus basses - là ça infuse à tous les niveaux », explique une conseillère. Face à ces situations, « les conseillers soulignent que leurs missions dépassent largement l'insertion professionnelle pour toucher à la socialisation, à la mobilité, à la santé, à l'accès aux droits fondamentaux ». L'enquête rappelle enfin qu'il n'y a pas « une ruralité » mais « des ruralités » avec des réalités différentes. Si chaque territoire a sa problématique, les missions locales s'adaptent elles aux réalités locales, et c'est ce qui fait leur force.

« Les subventions nationales représentent en moyenne 67 % des ressources financières du réseau des missions locales », peut-on lire dans le rapport.

Pourtant le gouvernement prévoit dans le projet de loi de finances pour 2026 - après une première baisse de 5,6 % en 2025 - de diminuer de 13 % le budget alloué au soutien des missions locales.

Le Sénat a adopté un certain nombre d'amendements au budget, ajoutant ainsi 77,8 millions d'euros pour les missions locales et restaurant les crédits au niveau de 2025. Comme l'a rappelé la sénatrice du Pas-de-Calais Cathy Apourceau-Poly, « en cette fin d'année 2025, quelque 20 % des missions locales sont déjà en grande difficulté financière. »

Le maintien de cet engagement de l'État est certes une bonne nouvelle mais ne renforce pas les moyens de ces dernières.

Lucile Bonnin

(Source : Mairie info)

RDS CONSULTANT

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 10 chemin de concours, 39600 MONTIGNY LES ARSURES 911 737 229 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une décision en date du 30 décembre 2024 l'Associé Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS
Le Président

Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date du 15/12/2025, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : L'OLYMPIE
Forme : SCI
Capital social : 1 000 €
Siège social : 65, chemin des Vieux Monts, 39570 PANNESSIERES
Objet social : - l'acquisition au moyen d'achat ou d'apport, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers ; - l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ; - la transmission du patrimoine familial ; - exceptionnellement l'aliénation des immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société ; - et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil
Gérance : M. Guillaume DORMOY demeurant 65, chemin des Vieux Monts, 39570 PANNESSIERES
Mme Pauline MAITRE demeurant 65, chemin des Vieux Monts, 39570 PANNESSIERES
Clause d'agrément : Agrément donné par l'AGE en cas de cession de parts sauf entre associés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LONS-LE-SAUNIER

POUR AVIS
Le Président

Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date du 15/12/2025, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : L'OLYMPIE
Forme : SCI
Capital social : 1 000 €
Siège social : 65, chemin des Vieux Monts, 39570 PANNESSIERES
Objet social : - l'acquisition au moyen d'achat ou d'apport, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers ; - l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ; - la transmission du patrimoine familial ; - exceptionnellement l'aliénation des immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société ; - et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil
Gérance : M. Guillaume DORMOY demeurant 65, chemin des Vieux Monts, 39570 PANNESSIERES
Mme Pauline MAITRE demeurant 65, chemin des Vieux Monts, 39570 PANNESSIERES
Clause d'agrément : Agrément donné par l'AGE en cas de cession de parts sauf entre associés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LONS-LE-SAUNIER

POUR AVIS
Le Président

GUILLEMIN TRAVAUX FORESTIERS

Société par actions simplifiée au capital de 2 500 euros
Siège social : 5 Rue de la Greche, 39260 MONTCEUSE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTCEUSE du 17 décembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : GUILLEMIN TRAVAUX FORESTIERS

Siège : 5 Rue de la Greche, 39260 MONTCEUSE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2 500 euros

Objet : travaux forestiers, élagage, débroussaillage, abattage, débardage, broyage forestier, achat de bois sur pied, achat et vente de grumes et bois de chauffage, négoce de bois.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Pascal GUILLEMIN, demeurant 5 Rue de la Greche, 39260 MONTCEUSE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LONS LE SAUNIER.

Pour avis
Le Président

SCI DE LA VALLEE

Société civile en liquidation
Au capital de 100 euros
Siège social : LA CHAILLEUSE 39270 RTE DE LA VALLEE

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 30 septembre 2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Paul RAT, demeurant route nationale 83 - 39570 CESANCEY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du GTC de LONS LE SAUNIER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur

LEGALTYS

CARRIERE DE LA SAVINE

Société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros
Siège social : 120, route des Buclets, 811 150 341 RCS LONS LE SAUNIER

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 septembre 2021, les associés ont décidé de ne pas renouveler les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

POUR AVIS
Le Président

En application des articles L. 441-16 a) et L. 470-2-V du code de commerce, une amende de 15000,00 € a été prononcée par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE à l'encontre de la société SATYS ELECTRIC FRANCE pour des retards dans le paiement des factures de ses fournisseurs. La constatation de ces retards a été effectuée par les services de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE dans le cadre d'une enquête lancée par la DGCCRF sur le respect des règles du code de commerce en matière de délais de paiement.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de LONS-LE-SAUNIER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

POUR AVIS
Le Président

OFFICE CERRI-MENTEUR

CHANGEMENT/ AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Svt acte reçu par Me Marianne MENTEUR, notaire associée de la SELAS "Office CERRI MENTEUR, Notaires associés" titulaire d'un office notarial dt le siège est à POLIGNY (39), 6 rue du Champ de Foire

Et dont l'office est immatriculé à la CRP-CEN sous le n° 39028 office notarial n°

39028, le SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ. Mr Julien Benoit COMPAGNON et Mme Anais PERRET,

demeurant ensemble à LE PIN (Jura) 23 chemin du Village, mariés sous le régime

de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me

MENTEUR, notaire à POLIGNY, le

16/05/2022, préalable à leur union célébrée à la mairie de PANNESSIERES le

09/07/2022, ont aménagé leur régime

matrimonial en joignant une société d'acquêts avec apport par Mr de l'immeuble situé à LE PIN, 23 chemin du Village, section A n° 711.

Les oppositions pourront être faites dans

un délai de trois mois et devront être

notifiées par lettre recommandée avec

mandat de réception ou par acte de

commissaire de justice à Me Marianne

MENTEUR, où il est fait élection de

domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent

demander l'homologation du change-

ment de régime matrimonial au Tribunal

judiciaire.

Les actes et pièces relatifs à la liquida-

tion seront déposés au greffe de Lons-

le-Saunier, en annexe au Registre du

commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

SCIERIE RAT

Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 40 000 euros

Siège : route de la Vallée ESSIA,

39270 LA CHAILLEUSE

Siège de liquidation :

route de la Vallée, Essia,

39004 LA CHAILLEUSE

408676955 RCS LONS LE SAUNIER

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 30 septembre 2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Paul RAT, demeurant route nationale 83 - 39570 CESANCEY,

de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assembl

